

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 064-14

Le 9 mai 2014

GUIDE DE L'UTILISATEUR DU FORMULAIRE DE RAPPORT D'OPÉRATIONS AVEC TERMES SPÉCIAUX

Conformément à la circulaire d'autocertification (circulaire no. 063-14) et en préparation de l'utilisation obligatoire du nouveau formulaire de rapport des transactions à termes spéciaux (le formulaire), il fut jugé nécessaire de publier un guide d'utilisateur pour le formulaire de rapport d'opérations avec termes spéciaux (le guide) afin d'assister les participants agréés dans l'utilisation de ce formulaire. **Notez qu'aucune soumission ne devra être effectuée via le formulaire avant la date de mise en vigueur du 16 mai, 2014 ; les soumissions transmises avant la date officielle d'entrée en vigueur ne seront pas acceptées.** Les explications concernant les fonctionnalités du formulaire ont été compilées dans un même document, offrant ainsi aux participants agréés une source unique d'information. Ce document devrait donc contribuer de manière significative à améliorer la compréhension et l'utilisation du formulaire.

Le guide peut être trouvé à l'adresse suivante http://sttrf-frots.m-x.ca/pdf/sttrf_manual_fr.pdf. Le guide contient des informations sur l'accès au formulaire, la réinitialisation des mots de passe, la navigation sur le formulaire et les modalités du processus de soumission des opérations avec termes spéciaux. Les demandes de renseignements relatives au guide et à l'utilisation du formulaire doivent être adressées au Service des Opérations de Marché de la Bourse de Montréal Inc. Veuillez noter que les informations de connexion de l'administrateur seront distribuées aux chefs de la conformité (CCO) des participants agréés. Le CCO pourra déléguer ses privilèges d'administrateur à qui il/elle juge approprié. Les personnes autorisées SAM devront demander les informations de connexion auprès de leur CCO/Administrateur respectif. Le CCO/Administrateur devrait seulement créer des identifiants de connexion pour les personnes qui sont autorisées à effectuer des transactions avec termes spéciaux. Veuillez noter que le CCO/Administrateur aura la possibilité de créer des identifiants de connexion pour les personnes autorisées à compter du **9 mai, 2014** par l'entremise de <http://sttrf-frots.m-x.ca/>. Suite à la date de mise en vigueur officielle du **16 mai 2014**, le CCO/Administrateur continuera d'avoir la possibilité de créer des identifiants de connexion par l'entremise de <http://sttrf-frots.m-x.ca/>.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Eyal Benezra, superviseur de marché au 1-888-693-6366 ou par courriel à ebenezra@m-x.ca.

Brian Z. Gelfand
Vice-président, Division de la réglementation